

Avance à terme fixe

Vérifiez si une diminution de vos coûts de financement est possible à court terme

Utilisez-vous en permanence une partie de votre limite en compte courant? Dans ce cas, une avance à terme fixe est sans doute une alternative provisoire judicieuse. Car elle vous permet d'optimiser vos coûts de financement à court terme.



Taux d'intérêt attrayant

Nous offrons des taux d'intérêt attrayants, pouvant être fixés à court terme.



Coûts d'intérêts stables

Le taux d'intérêt fixe vous permet de planifier vos dépenses clairement, même en cas de hausse des taux de marché.



Crédit-cadre

Avec un crédit-cadre, vous pouvez contracter de nouvelles avances à terme fixe à tout moment.

Offre

Disponibilité

L'offre est proposée aux entreprises et également sur base couverte aux particuliers à partir de 18 ans révolus.

Variantes

Le produit couvert ou non couvert est géré en CHF, EUR ou USD (autres monnaies sur demande).

Remboursement

Aucun remboursement n'est possible avant l'échéance. À l'échéance, l'avance à terme fixe peut être prolongée, convertie en une limite en compte courant ou remboursée.

Limites de montant

Au minimum CHF 100 000 par avance à terme fixe; en cas d'avance couverte, au maximum à hauteur de la valeur d'avance des sûretés (selon le type de sûretés, par exemple avoirs en compte, titres ou valeur de rachat d'une police d'assurance).

Durée

La durée est fixée à 1, 2, 3, 6 ou 12 mois.

Taux d'intérêt (particuliers)

Les intérêts sont débités en une fois, selon l'usage internationale, au terme de la durée.

Taux d'intérêt	sur demande
----------------	-------------

Frais principaux

Frais de dossier	
Prêts et limites, ouverture	gratuit, 0,05%
Prêts et limites, gestion	gratuit
Modification contrat de crédit	gratuit
Modification convention de produit	gratuit
Fin de la relation de crédit	gratuit

Informations pratiques

Conseils pratiques

- Financièrement, il peut être intéressant de remplacer une limite couverte en compte courant utilisée par une avance à terme fixe couverte.
- La charge d'intérêts peut être réduite par la mise en gage de sûretés (avoirs en compte, titres).

Examinez aussi notre
prêt à taux fixe

[banquemigros.ch/pret-fixe](https://www.banquemigros.ch/pret-fixe)